



## SERVICE D'AIDE EN IMPÔT

PROGRAMME  
DES BÉNÉVOLES  
DEPUIS 1988



### Saviez-vous que le **Service d'aide en impôt - Programme des bénévoles** pourrait être avantageux pour les personnes qui font appel aux services offerts par votre organisme?

Le service d'aide en impôt résulte d'un partenariat établi entre l'Agence du revenu du Canada (ARC) et Revenu Québec. Son mandat est de soutenir les personnes qui ne peuvent pas remplir leurs déclarations de revenus ou qui n'ont pas les moyens de confier cette tâche à un professionnel. Chaque année, des organismes et leurs bénévoles permettent à un grand nombre de personnes de recevoir les sommes qui leur sont dues, en remplissant gratuitement leurs déclarations de revenus.

En parlant de ce service aux personnes qui fréquentent votre organisme, vous pourriez leur permettre de recevoir les prestations et les crédits auxquels elles ont droit. Voyez les exemples et les montants inscrits dans le tableau ci-dessous. Notez que les montants peuvent varier selon la situation et l'indexation au coût de la vie. Pour plus d'information, communiquez avec l'ARC et Revenu Québec.

Personne monoparentale	Personne sans conjoint et sans revenu	Personne de 65 ans et plus sans conjoint
Une <b>personne monoparentale</b> pourrait notamment bénéficier de l'allocation canadienne pour enfants, qui peut atteindre <b>6 833 \$ annuellement par enfant</b> de moins de 6 ans. Du côté provincial, le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants peut s'élever à <b>plus de 8 000 \$ annuellement par enfant admissible</b> .	Une personne sans conjoint et <b>sans revenu</b> pourrait, en produisant ses déclarations de revenus fédérale et provinciale, recevoir un <b>crédit pour la TPS/TVH administré par l'ARC, allant jusqu'à 299 \$</b> par année ainsi qu'un <b>crédit d'impôt pour solidarité administré par Revenu Québec, pouvant atteindre 301 \$</b> par année.	Une <b>personne de 65 ans et plus sans conjoint</b> pourrait recevoir, en plus des autres crédits et des autres allocations du fédéral, le <b>supplément de revenu garanti, qui peut s'élever à 959 \$* par mois</b> . Ce montant est indexé au coût de la vie quatre fois par année. De plus, le crédit d'impôt provincial pour <b>maintien à domicile des aînés, qui est destiné aux personnes de 70 ans et plus, peut atteindre 6 825 \$</b> par année.

\* Pour plus d'information, communiquez avec Service Canada au 1 800 277-9915.

### Aidez des personnes à faible revenu à obtenir ce à quoi elles ont droit.

Communiquez avec l'ARC et Revenu Québec pour obtenir plus d'information et connaître les endroits où ont lieu les séances de préparation de déclarations de revenus. Voici nos coordonnées :

- **Agence du revenu du Canada** : 1 800 959-7383
- **Revenu Québec** : 1 800 267-6299

Vous pouvez également devenir un organisme participant en vous inscrivant à [revenuquebec.ca/benevoles](https://revenuquebec.ca/benevoles). Ainsi, si vous inscrivez votre organisme ou que vous dirigez les personnes qui fréquentent votre organisme vers ce service, vous pourrez faire une réelle différence dans leur vie.



Agence du revenu  
du Canada

Canada Revenue  
Agency

